

# LE CLAIR ET NET

*Le bulletin d'information de Warmeriville*

## Sommaire

- Mot du Maire
- Paroles d'associations
- Évènements
- Bien vivre ensemble
- Budget
- Renseignements pratiques



## Responsable publication

P.MOUSEL

## Conception et réalisation

N. DOUSSAINT, A. CHARBEAUX,  
S. NOEL, M.DOBIGNY,  
S. ALTMAYER, JM. LIESCH,  
MA. JEZEQUEL

## Secrétariat de Mairie :

1 rue des Vagériaux  
51110 WARMERIVILLE  
03 26 03 32 04  
mairie@warmeriville.fr

Édité en 1200 exemplaires

## LE MOT DU MAIRE

Nous émergeons dans la douceur du printemps avec l'arrivée des couleurs printanières et le réveil de la nature.

Ce printemps 2024 pluvieux apporte aussi la fin et le début des travaux de nos projets communaux.

La remise des clés du dojo a eu lieu le 14 juin.

Le gymnase sera opérationnel début septembre.

Le marché public pour le parking du stade Laurent Lecomte a été lancé. L'aménagement débutera en septembre.

L'éclairage et la réfection des terrains de football ainsi que l'extension du local des boulistes sont en phase d'étude.

Comme vous pouvez le constater, les projets en voie de réalisation ne manquent pas.

La volonté de la majorité municipale reste intacte comme au premier jour pour garantir la qualité de nos services, pour soutenir une vie associative riche, pour améliorer le cadre de vie. En protégeant notre espace naturel et notre patrimoine, nous rendons notre village plus agréable à vivre par l'amélioration des espaces publics.

A Warmeriville, nous sommes fiers de défendre un service public de proximité qui accompagne les habitants de tout âge dans de nombreux domaines. Les agents sont impliqués chaque jour à vos côtés. Je les remercie encore pour leur engagement.

Un très bel été à toutes et à tous !

Le Maire,  
Patrice MOUSEL



# PAROLES D'ASSOCIATIONS

## Foyer Volume

### Country

Démonstration Mailly Champagne le 19 mai



Carnaval Warmeriville le 7 avril



### Audition musicale

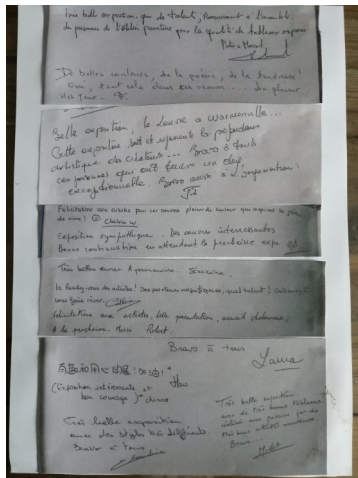


Sur les thèmes de Disney et musiques de films, les élèves de Kathy et Tristan devant près de 300 spectateurs.

## Vernissage

"L'exposition peinture (week-end de Pâques au centre associatif) fut l'occasion pour les 12 "artistes amateurs" de l'atelier peinture de montrer, avec fierté, le résultat d'une passion partagée avec plaisir pendant deux heures chaque lundi. Ce sont 56 tableaux colorés de sujets divers et variés qui ont été vus, regardés, contemplés, admirés et qui ont sollicité des commentaires, des questions ...

La pleine réussite de cette manifestation se mesure à la lecture des commentaires élogieux des nombreux visiteurs, parmi lesquels un chinois, dans le Livre d'Or (voir extraits).



Merci aux "artistes" pour leurs œuvres, leur disponibilité, leur participation active, leurs petits plats. Merci aux responsables du Foyer Volume et de la mairie pour la mise à disposition du local et de son équipement, des supports et l'aide au financement. Merci aux différents commerces qui ont exposé les affiches de l'exposition. Et enfin merci aux visiteurs qui nous ont mis du baume au coeur et nous ont confortés dans l'idée de continuer l'expérience.

Michel (animateur)



## Venue des italiens!

Nos amis arrivent le Vendredi 30 Aout et repartent le Dimanche 1er Septembre!  
Ce sera court mais intense!!

Le comité travaille actuellement sur les visites, festivités et autres animations et le programme vous sera transmis au plus vite!  
N'hésitez pas à partager ce moment d'amitié et d'échanges avec nous! Chacun sera le bienvenu et on compte sur vous!

Soirée Cochonnailles!

Réservez dès à présent votre soirée du Samedi 16 Novembre 2024, convivialité et musique seront au rendez-vous!

En attendant:

### recette "Melanzana alla parmigiana"

1) Dans une poêle, mettez une boîte moyenne de concentré de tomates avec un oignon, de l'ail et 4 cuillères à soupe d'huile d'olive. Faites frire quelques minutes et ajoutez une boîte de coulis de tomates. On laisse bouillir et on rajoute sel et basilic ciselé.

2) On coupe les aubergines en tranches de 1cm et on les fait frire ou griller au préalable.

3) Dans un plat allant au four, on alterne sauce tomate, couche d'aubergines et parmesan. On coupe de la mozzarella en tranches que l'on dispose sur le parmesan. On termine les couches par de la sauce tomate et du parmesan.

4) Four à 200° pendant 40mn!

5) Voilà vos "Melanzana alla parmigiana" sont prêtes! Buon appetito!!!

Maria Rosa de ARRE



La compétition bat son plein depuis mars. Les jaunes et bleus ont encore rayonné au cours de ces trois derniers mois. Plus de 3000 kilomètres parcourus par nos athlètes, en compétitions et pas des moindres. Etaient au calendrier, l'écotrail de Paris, le trail des tranchées à Verdun, le trail du Grand Ballon en Alsace, les 24 heures d'Eppeville, trail des grottes de Han en Belgique, pour les plus longues, ou éloignées de nos contrées.

Sans oublier celles plus proches comme la C10K de Courcy, les 10 kms d'Asfeld, la course nature de la Retourne chez nos voisins de Neufelize, le trail du lac Bairon, les Crêtes baraquinées à



Monthermé, le trail de Rocroi, celui du mont Chauve à Chaumont, les 10 kms de Bezannes, la Junivilloise, le trail en couple de Villers-Allerand, pour ne citer que celles-ci, la liste demeurant très longue. Alors que Nathalie, 4ième du classement provisoire du challenge champ'ardennes de trail long se rapprochait du podium, Jean Patrick, coureur au grand cœur, réalisait l'exploit personnel de courir 6 trails en 7 jours, sur des parcours existants. Il reprenait cinq traces de diverses organisations, Sparnatrail, Aymon trail, Crêtes baraquinées, Trail de la Saint Aubeu, Mai'zonnaise, et y ajoutait un parcours symbolique de 42 kilomètres avec un départ au pied de la Cathédrale de la cité des Sacres pour terminer son périple dans le parc Harmel. Il parcourait au total 200 kilomètres, cumulant 5000 mètres de dénivelé. Au-delà de l'exploit sportif, celui-ci collectait plus de 5500 euros à remettre à trois associations rémoises ; Roseau, Clowns de cœur et Petits cœurs de beurre. Il n'y a pas à dire, les WSE sont forts, très forts. .

Agenda : Notre comité course a l'honneur de vous annoncer que la troisième édition de la randonnée "Warm'octobre rose" aura lieu le 20 octobre prochain

T.Dubois

# EVENEMENTS

C'est un rendez-vous incontournable. Le repas des séniors, offert aux personnes de plus de 70 ans, a réuni 162 personnes. Le menu préparé par la Toque Champenoise ravit toujours les papilles.



Le 28 mars, Monsieur Menardie remet à Monsieur le Maire un don de 860€ au profit du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), somme récoltée lors du salon du pin's.

Un grand merci à tous les participants.

## Carnaval :

Les enfants se sont amusés à la vue des mascottes Minnie, Mickey, Pat Patrouille. Ils ont pu profiter des structures gonflables, des stands maquillage et barbe à papa.

Un grand merci au studio 511 pour leur prestation !



En prémices à leur passage au Zenith la semaine suivante, les Chœurs du Nord, plus grande chorale des Hauts de France, s'est produite le 24 mai.

Le concert à la salle le Cercle a ravi les spectateurs (voir les vidéos sur la page Facebook de la commune).

## Quoi de neuf sur la voie verte ?

Outre le prolongement des sections communales de Isles-sur-Suiippe et de Warmeriville vers Heutrégiville, portant l'ensemble à 6 kms, vous avez pu observer que la partie Warmeriville compte un certain nombre d'informations tout au long du parcours.



Tout d'abord, au niveau de l'ancienne gare, un panneau général vous propose 4 circuits possibles : ceux-ci, selon leur contenu, vous indiqueront la distance correspondante et le temps de marche. Ils vous dirigeront vers la balade de votre choix, indiquée par des flèches le long du parcours. A vous d'en imaginer d'autres !

Ensuite, lors de votre promenade sur l'axe principal, des panneaux pédagogiques vous situeront et vous renseigneront sur

les spécificités de l'endroit.

À l'aide du QR code, vous pourrez enrichir vos connaissances.

Tout ce travail de réflexion, mise en forme, création, a été réalisé en grande partie par monsieur Jacky Mangeart. La fabrication des panneaux a été confiée à Farman Communication et la pause à nos équipes.



Avant de démarrer, sachez que certains circuits empruntent des chemins ruraux. Ces chemins dits d'Association Foncière sont privés et propriétés des agriculteurs. L' AF de Warmeriville tolère les déplacements sur ces tronçons. Elle dégage toute responsabilité en cas d'accident.

Bonne promenade à tous.

N'oubliez pas vos smartphones !

Pol Griffon



# Activités été 2024

inscriptions à partir du 24 juin  
à la mairie de Warmeriville au 03-26-03-32-04 ou à  
mairie@warmeriville.fr



## PONEY

- Promenades pour les 4/8 ans
- Cours de 1h pour les 7/10 ans
- Stages de 2h30 pour les 7/12 ans

Bons à retirer au secrétariat  
mairie Warmeriville (possibilités  
de les retirer à la maison des  
services le samedi matin)



## TENNIS

Stade Laurent Lecomte  
du 29 juillet au 2 août et  
du 5 août au 9 août  
9h00-10h30 pour les 7/10 ans  
10h30-12h00 pour les + de 11 ans  
du 26 août au 30 août  
13h30-15h00 pour les 7/10 ans  
15h00-16h30 pour les + de 11 ans



## PETANQUE

Stade Laurent Lecomte

jeudi 8 août: 14H-16H,  
mardi 13 août: 10H-12H,  
jeudi 22 août: 10H-12H,  
mardi 27 août : 14H-16H

pour les 8/17 ans



## JEUX

Samedi 20, mardi 30 juillet  
et jeudi 22 août  
de 10h à 18h  
Stade Laurent Lecomte

- Structure gonflable «pirates»  
(+ de 3 ans)
- Cible géante « Foot » (+ de 6 ans)
- Bubble foot (+ de 1,60m)-
- Tir à l'arc (+ de 5 ans et + de 8 ans)



Activités gratuites proposées par les communes  
d'Heutrégiville, Isles-sur-Suipe et Warmeriville pour tous les  
enfants jusqu'à 17 ans, résidents ou en vacances chez les  
grands-parents



## KARATE

au DOJO

Juillet

- Jeudi 11 - 17h/19h : + de 9 ans
- Mercredi 17 - 14h/16h : 6/8 ans
- Lundi 22 - 14h/16h : 4/5 ans
- Mercredi 31 - 14h/16h : + de 9ans

Août

- Lundi 19- 14h/16h : 4/5 ans
- Mardi 27 - 14h/16h : + de 9ans

## KARATE DEFENSE TRAINING

au DOJO

Lundis 22 juillet, 19 août et  
mardi 27 août

de 17h à 19h  
pour les + de 12 ans



## ATTRAPES SOLEIL



mercredi 24 juillet

mercredi 7 août

de 9h à 12h  
salle de musique  
(au-dessus bibliothèque)  
pour les + de 8 ans

## PERLES DE ROCAILLES

Vendredis 12 et 19 juillet et  
Vendredis 2 et 9 août

de 9h à 12h  
salle de musique  
(au-dessus bibliothèque)  
pour les + de 8 ans



## PERLES A REPASSER

jeudis 11 et 18 juillet et

jeudis 1er et 8 août

de 9h30 à 11h30  
salle de musique  
(au-dessus bibliothèque)  
pour les + de 6 ans



## ACRYLIQUE ET DESSIN

mardis 16, 23 et 30 juillet



de 9h00 à 11h30  
salle de dessin  
(au Figuier)  
pour les + de 8 ans

En cas d'inscription par mail, mentionnez votre autorisation parentale et le droit ou non à l'image



**WARMERIVILLE**

# **GUINGUETTES** *de l'été*

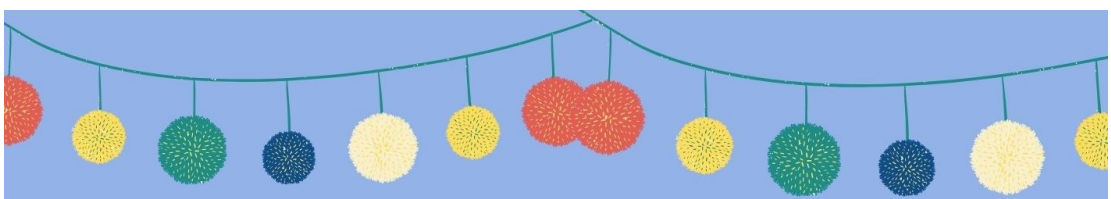
**Venez faire la fête avec nous !  
Buvette, restauration, concert et  
piste de danse !**

**VENDREDI 26 JUILLET  
ET 30 AOUT 2024**

à partir de 18h00 place de l'Eglise

Animation musicale de 19h30 à 23h30 avec  
les groupes PRESENCE et NOTIF HEAD





# WARMERIVILLE

## marché des artisans et producteurs locaux

VENDREDI 28 JUIN 2024  
 DE 17H00 à 22H00

CONCERT, BUVETTE ET RESTAURATION



## A bas perceuses... tondeuses... aboiements... Dites STOP aux bruits de voisinage

**C**haque année, dès le retour du printemps : rien de va plus entre voisins... la cause première : le BRUIT.

Phénomène insidieux, puisqu'en fonction de sa provenance il est tolérable pour les uns et tout simplement insupportable pour les autres...

L'arrêté préfectoral en date de décembre 2008 règlemente les bruits de voisinage. Entrent dans son champ d'application :

- les bruits de comportements des particuliers ainsi que ceux émis par les animaux ou matériels dont ils ont la responsabilité,
- les bruits d'activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs émis qu'ils soient d'origine humaine ou matérielle.



Les équipements des bâtiments (chaudière, climatiseur...) doivent être maintenus en bon état de manière à éviter une augmentation anormale de leur niveau sonore.

### Bruit d'activités professionnelles :

Toute personne utilisant pour son activité professionnelle des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore doit prendre toute mesure pour garantir la tranquillité du voisinage et en tout état de cause **INTERROMPRE** ses travaux (hors cas d'urgence)

entre 20h et 7h et toute la journée du dimanche et des jours fériés

Les dispositifs fixes ou mobiles de ventilation, de réfrigération, de climatisation, de chauffage et les groupes électrogènes devront être installés et entretenus de manière à respecter le voisinage. Il en est de même pour les opérations de chargement ou de déchargement des denrées ou matériaux.

Sont également concernés par cet arrêté, les stations automatiques de lavage des véhicules et les matériels de protection des cultures (détonations).

### Voirie et lieux accessibles au public :

Sont interdits les dispositifs de diffusion sonore amplifiée, les réparations ou réglages de moteur, les tirs de pétards, armes à feu, artifices et tout autre engin ou dispositif bruyant.

Les peines encourues en cas d'infraction aux dispositions de cet arrêté sont des contraventions de 3<sup>ème</sup> classe (jusqu'à 450 €).

*"Le bruit, on peut en faire jusque 22 h"*

FAUX depuis 1995

En effet, en tout lieu public ou privé, tout bruit excessif par son intensité, sa durée ou sa répétition émis sans nécessité ou par manque de précaution est interdit de jour, comme de nuit.

Le Maire peut toutefois accorder des dérogations individuelles ou collectives pour des manifestations particulières.

### Bruit dans les propriétés privées :

Les travaux de **bricolage** ou de **jardinage** réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants (tondeuses à moteur thermique, tronçonneuse, bétonnière, perceuse...) sont **UNIQUEMENT** autorisés aux horaires suivants :

jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

le samedi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h

le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures pour éviter les aboiements répétés et intempestifs.

# Drones

En extérieur, l'utilisation d'engins volants, même de petite taille (drones, modèles réduits) est soumise à la réglementation applicable à l'aviation civile pour la catégorie des aéronefs civils non habités. La police de la circulation aérienne relève de la compétence du ministre chargé de l'aviation civile et du préfet. Le maire peut, si des circonstances locales particulières le justifient, restreindre ponctuellement le survol de la commune par les aéronefs.

Le Conseil d'État dans l'arrêt n° 102027 du 8 mars 1993 a validé l'interdiction d'utilisation d'appareils d'aéromodélisme les dimanches et jours fériés toute la journée et les autres jours de la semaine après 18 heures, du 1er avril au 31 octobre, en vue de réduire la gêne occasionnée pour les habitants de la commune par le bruit des moteurs, garantir la sécurité des personnes et éviter les dégâts causés aux cultures et aux biens. La légalité de cette réglementation qui ne comporte pas d'interdiction générale et absolue a été prise en vue d'assurer la tranquillité et la sécurité publiques.

## Survol interdit

-de l'espace public en agglomération (routes, jardins publics, promenades...) et des espaces privés en agglomération sans l'accord des propriétaires. Sur les terrains privés autorisés, il est nécessaire de respecter une vitesse et une hauteur adaptées à l'environnement immédiat (bâtiments, arbres...) permettant de limiter les risques en cas de perte de contrôle.



-dans les zones dont l'accès est réglementé ou interdit (centrales nucléaires, terrains militaires, monuments historiques, hôpitaux, prisons, parcs nationaux, réserves naturelles etc.) et ceux présentant une activité aérienne particulière (trafic militaire, activités de largage de parachutistes).

-à proximité des aérodromes.

-à proximité d'un accident ou incendie.

## Prise de vues

Dans le respect du droit à la vie privée, les photos aériennes sont possibles, mais pour l'aéromodélisme uniquement à usage non commercial ou professionnel. Dans tous les cas, si l'aéromodèle ou l'aéronef est équipé d'une caméra ou de tout autre capteur susceptible d'enregistrer des données, les personnes présentes doivent être informées. Toute diffusion d'image permettant de reconnaître ou d'identifier les personnes (visages, plaques d'immatriculation ...) doit faire l'objet d'une autorisation et doit respecter la législation en vigueur et notamment la loi du 6 janvier 1978 modifiée dite Informatique et Libertés.

Le fait de porter atteinte volontairement à l'intimité de la vie privée d'autrui en captant, enregistrant ou transmettant, sans consentement préalable, des paroles prononcées à titre privé ou des images d'une personne se trouvant dans un lieu privé est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (article 226-1 du code pénal).



## Focus sur notre budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.  
Le budget 2024 a été voté le 28 mars 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat aux heures d'ouvertures des bureaux.  
Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions autant de fois que possible.

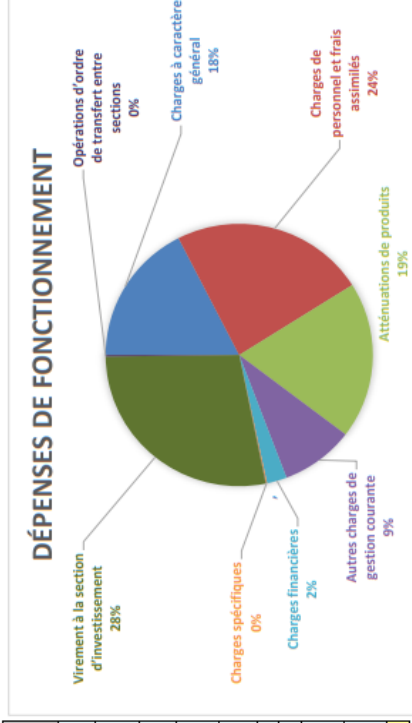
Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents ou les charges de gestion courante ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.  
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La légère hausse des charges à caractère général est due en partie à l'achat de matériaux pour les travaux de rénovation de la sacristie, à la création du nouveau dojo et de l'espace sportif qui engendre des frais supplémentaires en matière d'assurance et de fluides et à la mise en place de nombreuses manifestations à destination de la population. Cette année, en raison des investissements en cours et à venir, le conseil municipal a décidé de consacrer 626 000 € à la section d'investissement. Le poste « subventions aux associations » est maintenu pour un montant de 26 000€.

### La section fonctionnement

Pour notre Commune, la section de fonctionnement représente 2 237 824,54 € en dépenses et en recettes. Il est donc bien voté en équilibre.

[Les dépenses :](#)

DÉSIGNATION	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	BUDGET PRÉVISIONNEL 2024
Charges à caractère général	294 355,75 €	344 716,90 €	391 400,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	448 180,78 €	482 147,85 €	527 100,00 €
Atténuations de produits	432 018,00 €	432 018,00 €	432 018,00 €
Autres charges de gestion courante	138 277,05 €	153 509,28 €	198 874,84 €
Charges financières	7 087,92 €	16 321,55 €	54 000,00 €
Charges spécifiques	79,35 €	336,19 €	3 000,00 €
Dotations aux amortissements	0,0 €	974,11 €	1 000,00 €
Virlement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	626 044,90 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 690,00 €	1 770,96 €	4 386,80 €
<b>Total Général</b>	<b>1 328 688, 85 €</b>	<b>1 431 794,84 €</b>	<b>2 237 824,54 €</b>

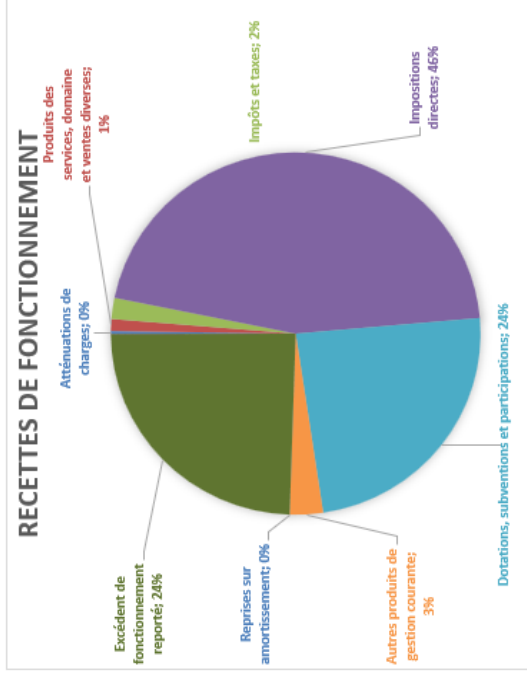


Un comparatif peut être fait avec les communes de la même strate en 2023 :

	Commune	Département	Région	National
Charges générales	129 €/h	329 €/h	280 €/h	280 €/h
Charges de personnel	174 €/h	426 €/h	347 €/h	417 €/h
Charges de gestion courante	57 €/h	121 €/h	96 €/h	105 €/h
Charges réelles financières	6 €/h	8 €/h	16 €/h	16 €/h
Charges réelles exceptionnelles	0 €/h	0 €/h	2 €/h	3 €/h

Les recettes :

DÉSIGNATION	RÉALISÉ 2022	RÉALISÉ 2023	BUDGET PRÉVISIONNEL 2024
Atténuations de charges	18 214,23 €	17 160,73 €	5 000,00 €
Produits des services, domaine et ventes diverses	17 873,32 €	26 376,72 €	23 900,00 €
Impôts et taxes	42 156,00 €	42 156,00 €	42 156,00 €
Impositions directes	894 466,08 €	979 988,12 €	1 017 000,00 €
Dotations, subventions et participations	422 759,92 €	532 704,26 €	537 000,00 €
Autres produits de gestion courante	119 078,78 €	77 746,71 €	65 000,00 €
Produits financiers	2,25 €	3,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels	550,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	455 166,82 €	642 028,55 €	546 768,54 €
Reprises sur amortissement entre sections	0,00 €	0,00 €	1 000 €
	450,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total Général</b>	<b>1 970 717,40 €</b>	<b>3 318 164,09 €</b>	<b>2 237 824,54 €</b>



Un comparatif peut être fait avec les communes de la même strate en 2023 :

	Commune	Département	Région	National
Ressources fiscales	221 €/h	653 €/h	564 €/h	641 €/h
Dotations et participations	199 €/h	281 €/h	239 €/h	243 €/h
Ventes et autres produits courants non financiers		113 €/h	120 €/h	130 €/h
Produits réels financiers	0 €/h	1 €/h	1 €/h	0 €/h
Produits réels exceptionnels	0 €/h	1 €/h	10 €/h	6 €/h

Zoom sur l'imposition

La commune ne perçoit plus le montant de la taxe d'habitation mais reçoit la part départementale de la taxe foncière. Le 28 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition :

**Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,79 %**

**Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12,19 %**

**Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,92 %**

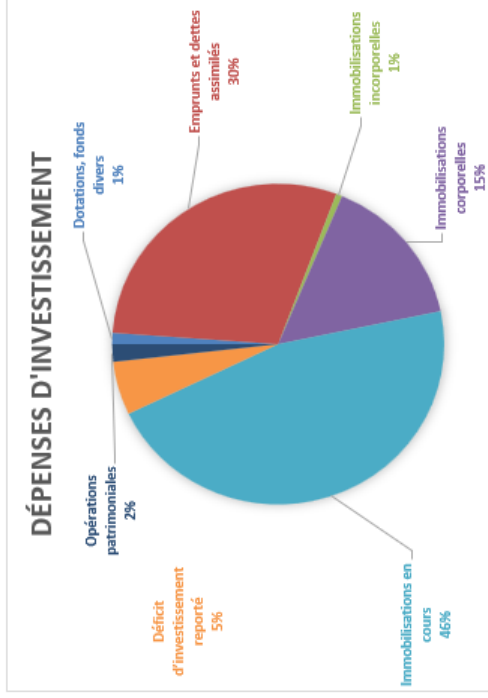
### La section investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Pour notre Commune, le budget primitif présenté pour l'année 2024 s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes d'investissement, réelles et d'ordre, pour un montant de 2 756 224,31 €

Les dépenses :

DÉSIGNATION	BUDGET PRÉVISIONNEL 2024
Dotations, fonds divers	31 000,00 €
Emprunts et dettes assimilés	815 300,00 €
Immobilisations incorporelles	16 315,00 €
Immobilisations corporelles	424 692,73 €
Immobilisations en cours	1 272 000,00 €
Déficit d'investissement reporté	148 046,45 €
Opérations patrimoniales	48 870,13 €
<b>Total Général</b>	<b>2 756 224,31 €</b>



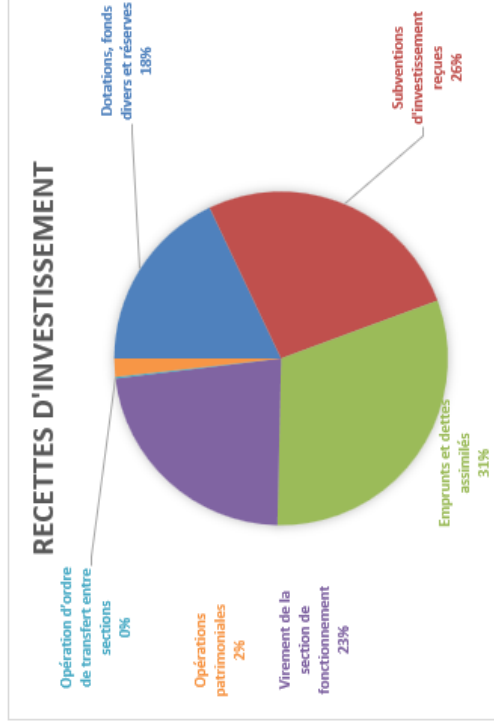
La section d'investissement comprend les dernières phases de construction de l'espace sportif et du dojo. Mais également d'autres projets comme le parking du stade municipal Laurent Lecomte et des travaux dans divers bâtiments communaux. Comme les années précédentes, la commune consacre une partie de son budget en matière de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Un comparatif peut être fait avec les communes de la même strate en 2023 :

	Commune	Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	457 €/h	486 €/h	371 €/h	376 €/h
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	25 €/h	46 €/h	73 €/h	74 €/h

Les recettes :

DÉSIGNATION	BUDGET PRÉVISIONNEL 2024
Dotations, fonds divers et réserves	494 700,71 €
Subventions d'investissement reçues	728 221,77 €
Emprunts et dettes assimilés	854 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement	626 044,90 €
Opération d'ordre de transfert entre sections	4 386,80 €
Opérations patrimoniales	48 870,13 €
<b>Total Général</b>	<b>2 756 224,31 €</b>



En parallèle des travaux d'investissement, des subventions permettent d'équilibrer le budget. Celles-ci s'élevaient à 728 000 €.

Un comparatif peut être fait avec les communes de la même strate en 2023 :

	Commune	Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	13 €/h	53 €/h	61 €/h	65 €/h
Recettes liées aux emprunts	228 €/h	33 €/h	64 €/h	59 €/h
Subventions et participations d'équipement reçues	94 €/h	39 €/h	84 €/h	95 €/h

Notre volonté, à travers cette présentation, est d'apporter une lecture simple et transparente de l'évolution et de la gestion du budget de notre Commune. Le budget de fonctionnement 2024 est tendu. Ceci est dû au transfert de 626 000 € vers l'investissement. La volonté du Conseil Municipal est de ne pas endetter la commune et de maintenir un niveau d'équipement en adéquation avec les attentes de la population, la vocation d'une commune n'étant pas de dégager de l'épargne.

Pol GRIFFON, Adjoint aux finances

Stéphanie SALEZ, Directrice

# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

## POLE SANTE

- Médecins :** Dr Damien MOREAU 03 26 03 86 68  
Dr Delphine DEMORGNY 03 26 03 59 59  
Dr Amandine MASCRET 03 26 02 27 42
- Chirurgien-dentiste :** Dr Damien TALLEUX 03 26 03 80 52  
Dr Margaux DELPLANQUE 03 26 03 80 52
- Pédicure Podologue :** Mme Lola GUILLOUX 03 10 16 58 79
- Infirmières :** Cabinet avenue Pierre Honoré Simonnet  
Toutes les permanences se font à Warmeriville.  
6h45-7h / 7h45-8h / 11h-11h30 / 12h30 sur rendez-vous  
Mme Stéphanie LEROY / Mme Virginie ROESCH / Mme Mélanie MAURICIERI  
07 71 10 47 98
- Pharmacie du Val des Bois :** 03 26 03 83 45 Fax 03 26 03 80 53
- Orthophoniste :** Mme Ségolène DUFRENOIS 03 26 03 50 60
- Taxis :** Les taxis de Zoé : 03 26 03 38 15 ou 06 72 32 57 00
- Kinésithérapeutes :** M. Fabrice BOREL, Mme Sophie LEFORT-POCQUET, Mme Modesty AH-MED, Maëly LOPPIN 03.26.03.32.88
- Nutritionniste :** Mme Valérie GRANDIDIER 06 88 52 96 66
- Opticien :** Mme Manon MAKSUD 03 26 97 54 17
- Psychologue /hypnothérapeute/sophrologue :** Mme Fillion  
06 13 40 77 81/09 53 71 75 12

## AGENDA

- |  |   |
|--|---|
| <b>18 juin :</b> don du sang                                     | <b>13 juillet:</b> feux d'artifices et bal                    |
| <b>23 juin :</b> Festival Urbain au stade                        | <b>14 juillet :</b> cérémonie                                 |
| <b>28 juin :</b> Marché nocturne                                 | <b>26 juillet :</b> guinguette                                |
| <b>29 juin :</b> Kermesse la Doline                              | <b>29 aout :</b> guinguette                                   |
| <b>30 juin :</b> Kermesse Val des Bois<br>Elections législatives | <b>7 sept :</b> forum des associations                        |
| <b>07 juillet :</b> Elections législatives                       | <b>8 septembre :</b> brocante                                 |
|  | <b>28 septembre :</b> messe des chasseurs (Chapelle St Druon) |

« si on veut connaître un peuple, il faut écouter sa musique » Platon